

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil  
 de Direction et de Coordination  
 N° 03, en date du 05/11/2017**



Dimanche, cinq novembre deux mille dix-sept, à dix heures et demie, s'est tenue une réunion du Conseil de Direction et de Coordination du Centre Universitaire Ahmed Zabana Relizane, présidé par le Directeur de l'établissement, le docteur BOUADI Abed.

**Etaient présents :**

- |                                |             |                                                                                           |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Dr. BEKHEDDA                 | MAHDI       | D/A des Etudes en Graduation, de la Formation Continue et des Diplômes                    |
| - Dr. KHALDI                   | Samir       | D/A de la Post-Graduation, de la Recherche Scientifique et des Relations Extérieures      |
| - Mr. AMRANI                   | Nasr-Sddine | D/A du Développement et de la Prospective                                                 |
| - Dr. YSSAAD                   | Benyssaad   | Directeur de l'Institut des Sciences et Technologie                                       |
| - Dr. DOUBI BOUNOUA            | Djamal      | Directeur de l'Institut des Sciences Juridiques et Administratives                        |
| - Dr. BOUGUETAYA               | Sefiane     | Directeur de l'Institut des Sciences Commerciales, Economiques et des Sciences de Gestion |
| - Dr. ANDALOUSSI               | Hadj        | Directeur de l'Institut des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie    |
| - Dr. BRAHIMI                  | Boudaoud    | Directeur de l'Institut des Lettres et Langues                                            |
| - Dr. ZAITAR                   | Khaled      | Président du Conseil d'Ethique et de Déontologie Universitaire                            |
| - Mr. MAHDI                    | Bachir      | Secrétaire General du Centre Universitaire                                                |
| - M <sup>me</sup> . BELHOUCINE | Fatima      | Conservatrice de la bibliothèque centrale                                                 |
| - Mr. BOUTRICHIA               | Kadda       | Responsable de la Cellule de l'informatique et des réseaux                                |
| - Mr. AOUISSI                  | Abdesslem   | Conseillé auprès du Directeur du Centre Universitaire                                     |
| - Mr. BENMESTARI               | Nor-Eddine  | Conseillé auprès du Directeur du Centre Universitaire                                     |
| - Mr. BELALIA                  | Mohamed     | Représentant du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.                |

**Etaient absents :**

- |               |       |                                                           |
|---------------|-------|-----------------------------------------------------------|
| - Dr. GHOUALI | Habib | Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales |
|---------------|-------|-----------------------------------------------------------|

**Ordre du jour :**

- Mise en place des instances consultatives et délibératives :
  - Le conseil de discipline de l'établissement ;
  - Les équipes pédagogiques ;
  - Les conseils scientifiques ;
  - La commission d'implantation de l'assurance qualité ;
  - La commission de tutorat ;
  - La commission d'orientation et de classement ;
- Le projet d'établissement ;
- Les œuvres sociales ;
- La grille d'évaluation de l'enseignant chercheur (arrêté n° 778 du 8/07/2017) ;
- Divers ;



## 1. Mise en place des instances consultatives et délibératives :

### • Le conseil de discipline de l'établissement :

Le Directeur de l'établissement a rappelé l'extrême urgence de la mise en place des conseils de discipline au niveau des départements et des instituts, et ce conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel n° 371/2014 du 11/06/2014, permettant ainsi d'instaurer le conseil de discipline de l'établissement, un délai de rigueur a été fixé au 23/11/2017 pour clore définitivement l'opération.

### • Les équipes pédagogiques :

Etant l'élément charnière du dispositif pédagogique mis en place dans le cadre du LMD, le Directeur de l'établissement a souligné le rôle des équipes pédagogiques à assurer une prestation pédagogique en adéquation avec les objectifs escomptés. A ce titre il a émis son intention à user de son droit de regard pour faire le suivi rigoureux de toutes les activités des équipes pédagogiques et ce à travers les procès-verbaux qui lui seront transmis régulièrement. Ceci étant dit, le directeur de l'établissement a tenu à mettre en exergue l'autonomie dont jouissent les équipes pédagogiques à se prononcer sur toutes les questions relevant de leurs prérogatives, à savoir :

- **En début de semestre** : répartition des charges pédagogiques, validation et affichage des fiches signalétiques des matières (syllabus), mise au point du calendrier des réunions, esquisser le calendrier des examens,...
- **Au cours du semestre** : suivi de l'avancement des enseignements, suivi de l'assiduité aux TD et TP, régulation de tout dysfonctionnement pouvant advenir ...
- **En fin de semestre** : mise au point de la liste définitive des exclusions, finalisation du calendrier des examens, suivi du déroulement des examens, des délibérations, des soutenances pour les promotions sortantes...

A l'effet d'imprimer l'efficacité escomptée quant au fonctionnement des équipes pédagogiques, le Directeur de l'établissement a fermement insisté sur l'obligation de prévoir une réunion minimum tous les 15 jours, en soulignant la nécessité d'unifier le modèle du procès-verbal, dont la charge a été confiée au Directeur adjoint des études en graduation.

### • Les conseils scientifiques :

Le directeur de l'établissement a insisté sur la nécessité de finaliser dans le bref délai les procédures nécessaires à l'habilitation des conseils scientifiques, s'agissant particulièrement de :

- L'élection d'un nouveau président du conseil scientifique au niveau de l'Institut de Lettres et Langues étrangères en remplacement de son ancien président démissionnaire.
- L'élection d'un nouveau président du conseil scientifique au niveau de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales en remplacement de son ancien président bénéficiant d'une mutation vers un autre établissement universitaire.
- S'acquiescer des exigences requises à l'agrément des conseils scientifiques non encore habilités.



• **La Commission d'implantation de l'Assurance Qualité :**

Suite à une brève présentation de l'importance que revêt cette instance pour assurer les conditions d'instauration de la nouvelle vision de la gouvernance des établissements universitaires prônée par la tutelle, imprimant la démarche qualité sous tous ses aspects administratifs, pédagogiques et scientifiques. Le directeur de l'établissement a mis en évidence l'obligation de la mise en place de cette instance dans le bref délai.

• **La Commission de tutorat :**

Le directeur de l'établissement a enjoint le directeur des études en graduation à lancer les dispositions inhérentes à la mise en place de la commission de tutorat conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel n° 713/2011 du 03/11/2011, toutes fois il a tenu à préciser que la mission de tutorat incombe de facto aux membres de l'équipe de formation qui restent au chevet des nouveaux inscrits étayant leur intégration progressive au statut d'étudiants.

**2. Le projet d'établissement :**

Un exposé succinct a été présenté par M. BENMESTARI Nor-Eddine sur l'élaboration du projet d'établissement conformément aux directives du canevas ministériel, il a été ressorti de l'exposé la nécessité de mettre en place les conditions préalables au montage du projet, à savoir :

- L'installation de la commission de pilotage du projet d'établissement ;
- L'installation des groupes de travail transversal ;
- L'installation des groupes de travail thématiques ;
- La diffusion du canevas ministériel à dessein de favoriser l'adhésion des membres de la communauté universitaire à cette nouvelle vision de la gouvernance et son implication active au montage du projet d'établissement.

A l'effet de dégager le socle du projet d'établissement il a été prévu une réunion de l'équipe de pilotage pour dimanche 12/11/2017.

**3. Les œuvres sociales :**

Dans un souci de mettre à profit des enseignants et du personnel de l'établissement les crédits alloués aux œuvres sociales, le directeur du centre universitaire a instruit le secrétaire général à relancer la structure de gestion des crédits des œuvres sociales en organisant, en concertation avec le partenaire social, l'élection des membres de la commission des œuvres sociales conformément à la réglementation en vigueur.

**4. La grille d'évaluation de l'enseignant chercheur (arrêté ministériel n° 778 du 08/07/2017) :**

Un exposé commenté de l'arrêté ministériel n° 778 du 08/07/2017 fixant les modalités d'application de l'article 23 du décret exécutif n° 08/130 du 03/05/2008, portant statut particulier de l'enseignant chercheur a été présenté par le Dr BRAHIMI Boudaoud. L'intervenant a en effet mis en évidence la pertinence du dispositif d'évaluation conformément à l'arrêté en question étant l'assise capitalisant les efforts consentis par l'enseignant chercheur (pédagogiques et scientifiques) dans le cadre d'un référentiel explicite obéissant aux règles de la transparence et de l'équité.

Suite à quoi, le directeur de l'établissement a souligné la nécessité de la mise en application dans l'immédiat des dispositions prévues par l'arrêté ministériel et a tenu à sa large diffusion via tous les supports disponibles.



#### 5. Divers :

- Suite aux doléances récurrentes parvenues à la direction du centre universitaire au sujet des stages à l'étranger dédiés aux ATS, le directeur de l'établissement a insisté sur l'obligation du traitement de toutes les situations, arguant qu'elles ne peuvent être résorbées que dans le cadre de critères équitables donnant lieu à un barème unifié dûment établi par l'instance habilitée (le Conseil de Direction) préalablement mis à la consultation de tous les postulants via le site de l'établissement.
- Les directeurs des instituts sont appelés à remettre à la direction des études en graduation dans un délai butoir fixé à la fin de la semaine en cours les délibérations au titre de l'année universitaire 2016/2017.
- Les directeurs des instituts sont appelés à remettre à la direction des études en graduation les PV de classement des candidats postulant au Master 1 au titre de l'année universitaire 2017/2018, s'agissant particulièrement de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, permettant aux services concernés d'établir les attestations d'inscription et l'insertion des listes des candidats retenus dans la base de données de l'établissement.
- Le directeur adjoint du développement et de la prospective a indiqué qu'un équipement informatique dédié respectivement aux instituts des sciences juridiques, des sciences de la nature et de la vie et des lettres et langues, n'a pas encore été récupéré.
- Concernant l'état de délabrement avancé que présente l'amphithéâtre « C.03 », mis à la disposition de l'institut des sciences humaines et sociales, le directeur de l'établissement a chargé le directeur adjoint du développement et de la prospective de procéder au constat des dégradations altérant l'amphi en question en vue d'entamer les dispositions pour sa réhabilitation.
- Concernant la salubrité et la maintenance régulière des infrastructures mises à la disposition des instituts, le directeur de l'établissement a rappelé que cette tâche relève des attributions des sous directeurs de l'administration et des finances, de ce fait les directeurs des instituts sont investis de l'obligation du suivi de cette mission.

Après expiration de l'ordre du jour, la séance fut levée à 13:00<sup>h</sup>.



مدير المركز الجامعي بالنياب  
05/11/2017